

PROCOLE D'ADHÉSION COLLECTIVE

Entreprise jusqu'à 50 salariés

Valable du 1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019

ENTRE LES SOUSSIGNES

Nom de la **Collectivité**

Téléphone : Email :

Représenté par :

Et

Association Tourisme et Loisirs Maine et Loire – 6, rue Lardin de Musset – 49100 ANGERS

Représentée par Monsieur RIPULLES Eric - Président

Il est arrêté ce qui suit :

Cette adhésion, valable du 1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019, assure la **Collectivité** de la coopération de **Tourisme et Loisirs** dans la mise en œuvre, l'organisation et l'amélioration de ses Activités Sociales & Culturelles :

POUR LES GROUPES

- Participer à la vie associative de **TOURISME & LOISIRS**,
- Concevoir et réaliser ensemble des activités de tourisme et de loisirs de qualité, renouvelées et adaptées aux besoins de notre temps, au profit des salariés et de leurs familles,
- Mutualiser ces activités avec d'autres collectivités.

POUR LES SALARIES

- **Accès à un service billetterie cinémas, parcs de loisirs & d'attractions, bien-être, spectacles, loisirs sportifs à tarifs réduits sans minimum de commande**
- Réductions de **5 à 35 %** pour tous les salariés de la Collectivité sur les catalogues de nos partenaires vacances
- **Tarifs préférentiels** sur le tarif de la **CARTE LOISIRS du Réseau ANCAV-TT (14 € au lieu de 16 € puis 4 € par membre supplémentaire)** donnant accès à des réductions chez des partenaires tourisme, loisirs, culture sur toute la France, ainsi que sur les forfaits skis dans plus de 150 stations de sports d'hiver.

Tarifs d'adhésion collective 2019

Forfait : 70 €

Règlement par chèque à l'ordre de Tourisme et Loisirs

Fait en double exemplaire à Le

Signature et cachet
Collectivité

Signature et cachet
Association Tourisme & Loisirs

PROTOCOLE D'ADHÉSION COLLECTIVE

Entreprise jusqu'à 50 salariés

Valable du 1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019

ENTRE LES SOUSSIGNES

Nom de la **Collectivité**

Téléphone : Email :

Représenté par :

Et

Association Tourisme et Loisirs Maine et Loire – 6, rue Lardin de Musset – 49100 ANGERS

Représentée par Monsieur RIPULLES Eric - Président

Il est arrêté ce qui suit :

Cette adhésion, valable du 1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019, assure la Collectivité de la coopération de Tourisme et Loisirs dans la mise en œuvre, l'organisation et l'amélioration de ses Activités Sociales & Culturelles :

POUR LES GROUPES

- Participer à la vie associative de **TOURISME & LOISIRS**,
- Concevoir et réaliser ensemble des activités de tourisme et de loisirs, de qualité, renouvelées et adaptées aux besoins de notre temps, au profit des salariés et de leurs familles,
- Mutualiser ces activités avec d'autres collectivités.

POUR LES SALARIES

- Accès à un service billetterie cinémas, parcs de loisirs & d'attractions, bien-être, spectacles, loisirs sportifs à tarifs réduits sans minimum de commande
- Réductions de **5 à 15 %** pour tous les salariés de la Collectivité sur les catalogues de nos partenaires vacances
- **Tarifs préférentiels** sur le tarif de la **CARTE LOISIRS du Réseau ANCAV-TT (12 € au lieu de 15 € puis 3 € par membre supplémentaire)** donnant accès à des réductions chez des partenaires tourisme, loisirs, culture sur toute la France, ainsi que sur les forfaits skis dans plus de 150 stations de sports d'hiver.

Tarifs d'adhésion collective 2019

Forfait : 70 €

Règlement par chèque à l'ordre de Tourisme et Loisirs

Fait en double exemplaire à Le

Signature et cachet
Collectivité

Signature et cachet
Association Tourisme & Loisirs